

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le six juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 29 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

PRESENTS: Mme RIVET, M. FOUR, M. BATTEL, Mme DE CUYPER, M. LAUBARY, Mme ZRAK, Mme BATTEL, Mme LAFARGE, Mme MAZAUD, Mme PARNIERE, M. QUEYREIX, Mme MADIEUX, M. CHANGION, Mme RUBY-MONTEIL et M. LEROY.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme DUPRAT M. LAFARGE, M. FERARD

M. AMODEO

SECRETARE : Mme RUBY-MONTEIL

OBJET : DELIBERATION N°2024/29 – PORTANT REMBOURSEMENT ANTICIPE – PRET RELAIS – 500 000 euros

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2024 adopté par délibération 2024/ 023 du 11 avril 2024,

Considérant les possibilités actuelles de remboursement anticipé de la commune du fait d'une trésorerie importante,

Considérant la volonté de rembourser par anticipation l'emprunt 2387155 d'un montant de 500 000 euros contracté le 03/08/2023 et qui devait être remboursé le 25/12/2024, n'engendre aucun frais supplémentaire,

Considérant que le remboursement par anticipation fera bénéficier la commune d'un gain de 8 387, 50 euros,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :
 - **D'ouvrir au budget de l'exercice courant, les crédits et débits correspondants.**
 - Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Fait en mairie, le 06 juin 2024.

 La Maire,
Françoise RIVET.